

Bordereau attestant l'exactitude des informations - EVREUX - 2702 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 27/08/2025 - 5592 - 2010 B 00907 - 501 122 964 - SARL MANSARD

Bilan actif

25022598

SAISI le

27 AOUT 2025

Par

5892

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

Capital souscrit non appelé

ACTIF IMMOBILISE**Immobilisations incorporelles**

Frais d'établissement

Frais de recherche et de développement

Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires

Fonds commercial (1)

Autres immobilisations incorporelles

Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles

Immobilisations corporelles

Terrains

Constructions

Installations techniques, matériel et outillage industriels

Autres immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles en cours

Avances et acomptes

Immobilisations financières (2)

Participations (mise en équivalence)

Autres participations

Créances rattachées aux participations

Autres titres immobilisés

Prêts

Autres immobilisations financières

TOTAL ACTIF IMMOBILISE**ACTIF CIRCULANT****Stocks et en-cours**

Matières premières et autres approvisionnements

En-cours de production (biens et services)

Produits intermédiaires et finis

Marchandises

Avances et acomptes versés sur commandes**Créances (3)**

Clients et comptes rattachés

Autres créances

Capital souscrit et appelé, non versé

Divers

Valeurs mobilières de placement

Disponibilités

Charges constatées d'avance (3)

TOTAL ACTIF CIRCULANT

Frais d'émission d'emprunt à étaler

Primes de remboursement des obligations

Ecart de conversion actif

TOTAL GENERAL

Brut

Amortissement
DépréciationsNet
31/12/2024Net
31/12/2023

8 050

1 050

7 000

7 000

12 000

12 000

12 000

51 511

7 036

44 475

29 759

64 418

50 479

13 939

19 910

182 141

67 099

115 042

84 731

16 012

16 012

16 012

334 133

125 664

208 468

169 413

8 487

8 487

22 542

171 725

171 725

68 454

202 302

202 302

318 815

32 799

32 799

52 230

127 769

127 769

17

10 954

10 954

15 456

554 036

554 036

477 514

888 169

125 664

762 504

646 927

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

Bilan passif

	31/12/2024	31/12/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	100 000	10 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	1 000	1 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	123 295	194 379
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	25 839	18 916
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	250 135	224 295
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	202 929	192 991
Emprunts et dettes financières diverses (3)	6 602	34 797
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	173 895	126 504
Dettes fiscales et sociales	79 080	39 698
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	49 864	28 642
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	512 370	422 632
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	762 504	646 927

(1) Dont à plus d'un an (a)	108 625	79 097
(1) Dont à moins d'un an (a)	403 745	343 535
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	68	13 897
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'entité : SARL MANSARD

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 762 504 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 25 839 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 15/05/2025 par le(s) dirigeant(s) de l'entreprise .

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 an
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

Règles et méthodes comptables

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Faits caractéristiques

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	12 000			12 000
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	8 050			8 050
Immobilisations incorporelles	20 050			20 050
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	34 263	17 248		51 511
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	64 418			64 418
- Installations générales, agencements aménagements divers	26 208	38 854		65 062
- Matériel de transport	115 733	2 186	57 263	60 656
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	41 014	7 109		48 123
- Emballages récupérables et divers		8 300		8 300
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	281 638	73 696	57 263	298 071
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	16 012			16 012
Immobilisations financières	16 012			16 012
ACTIF IMMOBILISE	317 700	73 696	57 263	334 133

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		73 696		73 696
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		73 696		73 696
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		57 263		57 263
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		57 263		57 263

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

31/12/2024

Éléments achetés	12 000
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	12 000

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 050			1 050
Immobilisations incorporelles	1 050			1 050
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	4 504	2 532		7 036
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	44 508	5 971		50 479
- Installations générales, agencements aménagements divers	9 411	5 041		14 452
- Matériel de transport	63 485	12 353	55 832	20 006
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	25 329	6 634		31 963
- Emballages récupérables et divers		678		678
Immobilisations corporelles	147 237	33 209	55 832	124 614
ACTIF IMMOBILISE	148 287	33 209	55 832	125 664

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 262 066 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	16 012		16 012
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	202 302	202 302	
Autres	32 799	32 799	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	10 954	10 954	
Total	262 066	246 054	16 012

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	100	100,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	100	1 000,00

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 512 370 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	68	68		
- à plus de 1 an à l'origine	202 861	94 236	108 625	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	173 895	173 895		
Dettes fiscales et sociales	79 080	79 080		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	56 466	56 466		
Produits constatés d'avance				
Total	512 370	403 745	108 625	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	75 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	51 233			
(**) Dont envers les associés	6 602			

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	6 259
DETTES PROVIS. PR CONGÉS À PAYER	9 166
CHARGES SOCIALES S/CONGÉS À PAYER	2 814
CHARGES SOCIALES - CHARGES À PAYER	19 174
ETAT - AUTRES CHARGES À PAYER	893
Total	38 306

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATÉES D AVANCE	10 954		
Total	10 954		

SARL MANSARD
Société à responsabilité limitée
Au capital de 100 000 euros
Siège social : 1 quater rue de la Forêt
27120 BONCOURT
RCS EVREUX 501 122 964

**Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos
le 31 décembre 2024**

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 25 839,36 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	25 839,36 euros
A la réserve légale	1 291,97 euros

Soit un Solde de	24 547,39 euros

En totalité au compte « **autres réserves** ».

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 20 juin 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

